

Conseil du 16 novembre 2016

L'an deux mille seize et le seize novembre 2016 , à dix-huit heures trente , le conseil municipal convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances , en présence de Jeannine Brunet , maire de la commune.

Présents : BRUNET , CANO, CORTINAS, FLOUS, GRESSIER, MARTY, NAUCHE, PARMEGIANI, RAMOS, ROMANI ,TEILLOL.THOUVENOT, VENEL ,VIZCAY

Absent excusé : LAPORTE

Ordre du jour

Chemin de Béquine : disposition de vitesse

L'implication de la commune dans les animations

Connaissance des locaux

Compte rendu des diverses commissions : école, urbanisme, communication, finances
(primes de fin d'année, indemnité au trésorier)

Taxe d'urbanisme (Allégret) DM

SDHEG

COS

Questions diverses

Chemin de Béquine : Après le rapport fait par le Conseil Départemental et après discussion avec le responsable, il a été estimé qu'une limitation de vitesse ne sera pas efficace.

La situation risque donc de ne pas changer.

Cependant la commune d'Estancarbon maintient sa décision de limitation à 50km/h ce qui la dédouane de l'aménagement d'un chemin piétonnier .

Cette disposition nous obligerait donc à limiter également la vitesse, pour que les citoyens puissent mesurer totalement le degré de sécurité de cette route et ne soient pas dans l'incertitude d'une limitation.

Le conseil municipal interrogé souhaite donc que l'on installe les panneaux de signalisation.

Mme VIZCAY soulève le problème de la sécurité des enfants allant prendre le bus dans ce même secteur .

Mme le Maire lui demande de bien vouloir faire le pointage des enfants concernés afin d'en informer le Conseil Départemental .

Animations de la commune : Chants de Noël

Trois raisons font hésiter le maire dans la mise en place d'une telle manifestation.

-le respect de la laïcité

Dans une période critique il est difficile de ne pas répondre à toutes les demandes de tradition d'inspiration religieuse pour la commune. Une telle démarche d'animation pourrait plutôt être gérée par une association.

- présence trop peu nombreuse des citoyens landorthais , lors des diverses manifestations, même entreprises par les associations : exemple de l'exposition artistique ouverte à tous, jeunes et moins jeunes : les exposants étaient pour la plupart de jeunes artistes reconnus sur

divers territoires du Sud-Ouest . C'était vraiment une exposition de qualité. Aux précédentes rencontres, on a pu compter sur les doigts de la main les participants landorlhais.

- raison administrative et financière : Même si nous considérons cette démarche comme laïque, cette manifestation a un coût. Toute manifestation musicale (instruments ou voix) que ce soit gratuit ou payant entraîne une déclaration à l'Urssaf et à la SACEM. L'association qui prendrait en charge ce « mini concert » aurait à supporter un coût de 150 € + 75 € + 203 €. L'Urssaf serait exigible si les interprètes sont des intermittents du spectacle .

La commune doit s'appuyer sur les associations et en particulier sur le comité des fêtes pour animer la commune.

Il serait opportun de travailler sur un projet annuel, de donner des lignes de proposition de la commune au comité des fêtes , tenir compte de leurs propositions , mettre en accord les intentions .et ainsi d'évaluer un budget .

Dans ce cadre d'échanges, il est prévisible de rendre le village plus attractif, disent Mme Cortinas et Mme le Maire.

Connaissance des locaux

Nouvelle classe

En raison des mesures de sécurité imposées par l'Education nationale, il est apparu contradictoire d'ouvrir les portes à une visite de tous les parents , pour la nouvelle classe.

Les conseillers qui n'auraient pas visité cette classe sont invités à le faire un mercredi soir de leur choix, mais tous ensemble.

Utilisation du club house du tennis

Les agents ont un lieu pour déjeuner, se doucher et entreposer dans un endroit propre leurs vêtements de travail. Cette salle est ouverte au club de l'Amitié pour l'organisation de leur méchoui.

Maison des associations

La salle est occupée tous les mardis après-midi par le club de l'Amitié, un lundi par mois par l'ALCA pour les ateliers de peinture. L'entretien est assuré par notre employée municipale.

Cependant l'arrière salle n'est utilisée que par le club de l'Amitié et il lui appartient de laisser ce local en bon état de propreté, car notre employée n'a pas le temps de passer partout. Nous chargeons notre déléguée aux associations de faire passer ce message. Une affiche sera apposée à la salle pour inviter les utilisateurs à respecter les consignes relatives au chauffage.

Club house du foot

L'entretien appartient au club de foot. Il est mis à disposition de l'école pour des activités encadrées ALAE qui ne correspondent pas aux horaires où le club utilise ce local. Les enfants sont chargés de laisser le local propre et rangé. Mme CORTINAS se charge de faire passer le message au groupe concerné.

Club house de la pétanque

L'entretien est totalement assuré par le club .Nous n'avons jamais sollicité le prêt de cette salle, mais le Maire rappelle que l'aménagement a été fait par les pétanqueurs au niveau de la mise en place des matériaux payés par la commune.

Salle polyvalente

Nous devons revoir la convention de prêt selon les recommandations des autorités de la sécurité .L'entretien se fait chaque lundi matin. L'école utilise la salle deux fois par semaine pour les séances de gymnastique . Il appartient à William GRESSIER de s'assurer que tout fonctionne correctement et que le matériel en place soit en bon état , au moment du prêt.

Maison de la chasse

Elle est entretenue par les chasseurs. Une demande de mise à disposition est acceptée par le président, en fonction des périodes de chasse.

Club-house du comité des fêtes

Mêmes dispositions

Compte rendu des diverses commissions

• Ecole

Mme CORTINAS et Mme MARTY font le rapport de la rentrée scolaire.

En janvier, il y aura 87 enfants .

Des exercices « incendie » ont eu lieu. Il a été signalé que l'alarme est décalée d'un bâtiment à l'autre.

Le maire propose de faire venir l'entreprise d'électricité pour essayer de régler ce problème.

Une entrée supplémentaire a été créée afin de limiter le passage des parents dans la cour de l'école .

Des sèche-mains ont été installés dans les nouveaux WC.

Les parents ont exprimé leur satisfaction pour la restauration scolaire .

• Urbanisme

Mme THOUVENOT fait le compte rendu des décisions prises en ce qui concerne les autorisations d'urbanisme .

3 CU ont été accordés.

Refus du CU Mr Saint Paul

Modification Mme et Mr Rachidi

Abri de jardin Mr Florens

Quelques annulations ont été demandées (Mr Clauss, Mr Gimenez, Mme et Mr Azemar)

• Communication

Mr TEILLOL fait le rapport des diverses réunions de la commission .

Mme Ramos annonce que le repas des Aînés se fera le 7/01/17.

Le repas des personnels aura lieu le 2/12 /16 . Le Maire tient à remercier l'implication de tous les conseillers et propose que ce repas du 2 décembre soit également offert aux conseillers.

La nouvelle est acceptée par tous.

Le dimanche 15/01/17, à 16 heures, Mme le Maire et son conseil municipal présenteront leurs vœux à la population.

• Finances

Mme BRUNET fait le rapport des points étudiés par la commission des finances.

Un aperçu des recettes de 2017 par rapport à 2016 entraînerait une baisse de 25000 € .Il faudrait donc baisser les dépenses d'autant .

Une commission se réunira fin janvier pour affiner les lignes de crédit .

Une délibération est prise à l'unanimité pour les primes de fin d'année en fonction des présences des agents; proposition : 490 € . au prorata des absences .

Les employés à temps non complet bénéficieront des mêmes avantages.

Une délibération pour l'indemnité du trésorier. Accord à l'unanimité

Taxe d'urbanisme

La commune devait rembourser à Mr ALLEGRET la somme de 35 924 € . , sur une taxe locale prévue sur des bâtiments devant jouxter l'ancien magasin de sport . Le projet ayant été suspendu, nous devons rembourser cette taxe payée par le propriétaire et nous devons le faire progressivement en fonction des rentrées de taxe à la préfecture.

La TA ayant remplacée la TLE , la préfecture ne voit plus passer ces versements et elle n'a pu faire la retenue , comme prévue en 2012.

A ce jour nous devons la somme de 20 31 6 €.

Le maire propose de rembourser la moitié de cette somme en 2016 pour la somme de 10158 € et ouvrir en 2017 la même somme au budget.

Taxe d'aménagement : exonérations possibles

Délibération

exonération au taux maximum pour prêt à taux zéro

pour les locaux industriels et artisanaux

pour les commerces de détail

délibération pour les concessions du cimetière

Actuellement le prix est de 299 € . Mme Ramos a vu en formation que cela avoisinait les 500 € .

Le maire propose un prix au mètre carré de 70 €

délibération à l'unanimité

colombarium : augmentation pour nettoyage et plantations diverses 900 €

Questions diverses

- *Nouvelle Communauté.*

Information sur les travaux menés par le comité de pilotage

Lors de la mise en place de la nouvelle entité communautaire qui s'appellera « Cœur et Côteaux du Comminges », nous retrouvons un siège dans la gouvernance de l'EPCI.

Suivant le tableau, le maire est n° 1 et le premier adjoint n° 2 .

Nous en informerons les services de l'Etat dès la publication de l'arrêté de fusion .

Pose de sèche-mains à la nouvelle salle

Modification statut du SDHEG

Acceptation des nouveaux statuts

Défibrillateur : difficile de le remplacer, à cause de l'exposition extérieure

Zone Europa

Le maire a eu deux contacts intéressants avec la société IMFINED, d'une part et la société COPPER AND CO d'autre part : des projets seront présentés au Président de la Communauté le 29 novembre par IMFINED .

Des rencontres entre les deux sociétés sont prévues pour une remise en état de la zone .

Nous serons sollicités pour une participation à l'entretien , au moins pour une partie de la circulation devant les magasins Orchestra et Général d'Optique .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 .